





Tout ça pour ça...

Introduction

1°) présents

 **a) Présidence :** ce GT était présidé par M. Hervé Hulin, directeur de l'Etablissement Public Administratif (EPA) de la Masse des Douanes.

 **b) Les 5 organisations syndicales (OS)** représentatives siégeaient (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO).

2°) Préalables

a) Syndicaux : La CFDT a lu une déclaration préalable et le SNCD-FO a tenu quelques propos liminaires.

b) Réponses de la haute administration : Le Directeur de l'EPA Masse précise, que l'objet de ce GT est de modifier le règlement existant et de présenter cette modification au prochain Conseil d'Administration de la Masse des douanes.

I – L'ordre du jour



1°) La base réglementaire

M. HULIN, directeur de l'EPA Masse, informe les OS que ce GT part sur la base du Règlement Intérieur (RI) d'attribution et de l'instruction du 17 octobre 2016. Le but est de faire évoluer l'instruction. Il est précisé que l'enjeu majeur pour la haute administration, est d'assurer le paiement des loyers des logements.

Il ajoute qu'il faut aider les jeunes qui sont dans la phase transitoire de départ du milieu parental vers l'accès au monde du travail. Il est important de maintenir une cohésion familiale.



2°) Ce que revêt la notion d'enfant

a) Pour la haute administration

Le Directeur apporte ensuite un éclairage sur la notion d'enfant de douanier. Pour lui, il doit y avoir une filiation avec la douane. Il ajoute que pour la notion de droit à vie, il ne sera pas favorable à cette idée.

b) Réponses syndicales

Toutes les OS présentes souhaitent ne pas vouloir limiter les accès au logement de la masse des douanes aux étudiants et que l'accès soit aussi autorisé aux enfants de familles recomposées. La notion « d'ayant droit » a été proposée par SOLIDAIRES cette notion permettrait de cibler la population des personnes éligibles.



3°) Caution morale

a) Souhait de la haute administration

Le directeur de l'EPA fait part de sa volonté de mise en place d'un système de caution parentale.

b) Interventions syndicales

Il est rappelé à la haute administration par l'ensemble des OS qu'au delà de la caution parentale, toute personne physique peut se porter caution et qu'il existe aussi la caution morale, cette dernière garantit un paiement du loyer. La Mutuelle des douanes, le Conseil Général et d'autres structures proposent cette solution.

c) Réponse de la haute administration.

En réponse, la haute administration a précisé que pour le moment la caution morale n'est pas accepté par l'EPA Masse.



4°) Convention précaire

a) Titulaire : Il est demandé également à ce que la convention précaire soit faite au nom de l'enfant locataire, et non, au nom des parents. Cette précision a son importance pour que l'enfant de douanier puisse bénéficier de toutes les aides sociales auxquelles il est éligible pour ce logement.

b) Durée : Pour la durée de la convention, la notion d'une année reste de vigueur (bail précaire) sachant que le signataire de la convention a toujours la possibilité de rompre la convention à tout moment.



5°) Synthèse

En résumé le Directeur de l'EPA Masse propose :

- d'examiner un système pour que l'EPA Masse puisse mettre en place la caution et les garanties liées au paiement des loyers.
- que la durée de la convention reste fixée à un an.
- que la question sur l'approche locative soit posée et étudiée.
- d'étudier le fait que le titulaire de la convention ne soit pas forcément un des parents.
- que pour les familles recomposées, un critère soit trouvé afin d'avoir un lien avec un parent douanier.

Enfin le Directeur dit que la Direction des Affaires Juridiques va être saisie pour étudier ces propositions.



II – Les remarques de SOLIDAIRES

a) Pas que les étudiants

SOLIDAIRES a fait remarquer que la notion d'enfant de douanier était limitée aux étudiants.

La haute administration a répondu que seront concernés tous les jeunes avec un statut d'étudiant, les jeunes en insertion à l'emploi ou ceux en situation de stage ou de formation.

b) Quid du parc locatif ?

SOLIDAIRES a aussi soulevé le problème de l'ouverture de la possibilité de logement d'ayant droit uniquement au domanial et pas au locatif.

Pourquoi ne serait-il pas possible d'étendre les demandes de réservations de logement dans le parc locatif aux enfants de douanier ? La haute administration a répondu qu'il faudrait entamer des négociations sur le sujet.

c) Quel pouvoir pour les CTM ?

SOLIDAIRES a également demandé au Directeur de bien vouloir définir le rôle exact des Commissions Territoriales de la Masse (CTM, ex-Commissions Régionales de la Masse).

En effet ces dernières renvoient souvent les questions au bureau central et les OS n'obtiennent pas les réponses à leurs questions. Quel pouvoir ont réellement les CTM ?

Le président n'a pas donné de réelle réponse à cette question.

■ ■ ■ III – Questions diverses

Ont ensuite été abordées les questions diverses.

a) Remise gracieuse

Pour les questions diverses, il a été cité un dossier de remise gracieuse voté à l'unanimité par la CTM concernée, qui n'avait pas été présenté au Conseil d'Administration comme cela est prévu par les textes.

Le Directeur de l'EPA Masse s'est engagé à présenter le dossier au prochain Conseil d'Administration mais n'a pas expliqué sa décision.

b) Comptabilité GBCP

La question du report de la mise en œuvre de la comptabilité GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) a été posée par SOLIDAIRES.

Encore un problème mal géré par le prestataire choisi, SOLIDAIRES regrette que l'investissement des agents du Service Central (SC) de l'EPA pour s'approprier ce dossier ait été inutile...

Pour conclure ?

Bref un GT sans réponse.

Toutes les questions sont renvoyées à plus tard, pas de décision et au final on reste au même point... Bien-sûr au détriment des demandeurs.



SOLIDAIRES Douanes était représenté par **Gérald MANCELL** (titulaire) et **Katia MADIER** (experte). Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.